

Le Chasseur de l'Aube



JANVIER 2019 n°101

BONNE
ANNEE
2019





Surveillance
Gardiennage
Interventions
Protection
Maîtres-chiens
Rondes



Parc du Grand Troyes

9 rue Paul Henri Spaak -10300 Sainte Savine
Tél.: **03.25.73.95.72** - Fax: 03.25.79.50.78
Email: 2s2a@2s2a.fr
www.securite2s2a.com

RC : TROYES 2002 B 398 SIRET : 444 099 188 00039

**TABARE
PÈRE ET FILS**
depuis 1933



TRANS-MANU-MACHINES
MANUTENTION - LEVAGE - TRANSPORT

Location : Grues - Chariots élévateurs - Nacelle
Containers de chantiers - Bungalows

TROYES • Z.A. des Grévottes

10, route de Verrières - 10450 Bréviandes
Tél. 03 25 82 22 70 • Fax : 03 25 49 66 27

Email : tmm.troyes@wanadoo.fr
www.trans-manu-machines.com



ACCES
BUREAUTIQUE

Nouvelle adresse :

40 Av. du Maréchal Leclerc
10450 Bréviandes

Site : www.accesbureautique.fr
Email : contact@acces-bureautique.fr



Photocopieurs



Audit



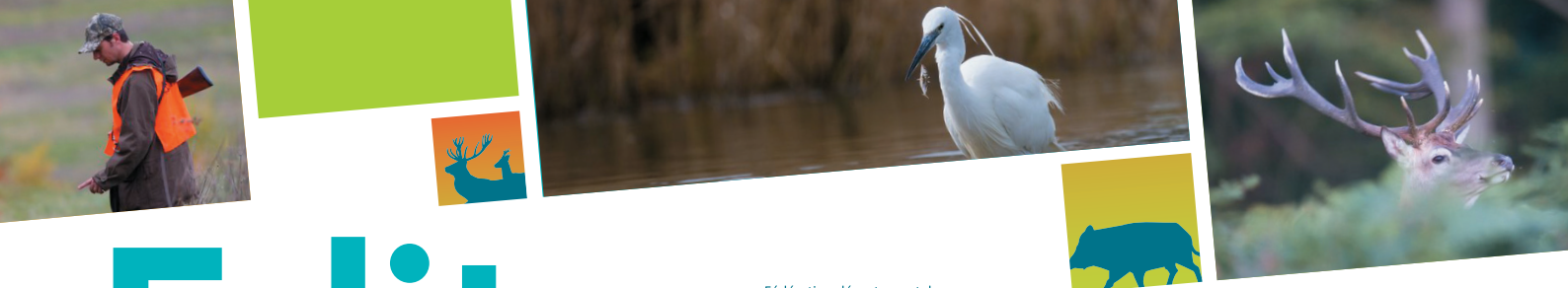
Informatique



Maintenance



Audio - Vidéo



Edito

Fédération départementale



des chasseurs de L'AUBE

Ce premier numéro de l'année 2019, me donne l'occasion de faire le point sur notre nouveau Schéma Départemental, signé par le Préfet en octobre. Ce document constitue un des temps forts en cette fin d'année pour la chasse Auboise.

Une ambition ... Pour que ce nouveau schéma puisse s'inscrire dans une perspective innovante et ambitieuse nous nous sommes imposés de longues et importantes concertations, avec l'ensemble des acteurs du monde rural.

De nombreuses structures ont ainsi participé à l'élaboration de ce document, tels que les associations cynégétiques spécialisées, les GIC, les partenaires institutionnels, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, la Direction Départementale des Territoires, les acteurs économiques de la chasse, les représentants du monde agricole et forestier ainsi que les naturalistes et autres usagers de la nature.

Des engagements... Ces moments de partage nous ont permis de définir 75 actions, réparties en 5 thématiques, à savoir, la sécurité, la gestion durable des ressources naturelles, la gestion des dégâts, la surveillance sanitaire et la formation de l'éducation à l'environnement.

Nous laissons ainsi une part importante à la gestion des habitats et des espèces car ces deux éléments sont indissociables et constituent le fondement même de notre activité. Notre positionnement comme gestionnaire d'espaces naturels nous renvoie donc à nos responsabilités!

Des responsabilités... Un autre aspect important : l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, il constitue un enjeu majeur pour les 6 années à venir tant sur le plan environnemental, que sur les relations avec nos partenaires, sans écarter l'équilibre financier de la Fédération.

Quant à la sécurité qui concerne à la fois les chasseurs et les non chasseurs, elle reste vitale pour notre activité ! La mise en place d'actions fortes et innovantes annoncées dans cette revue marque déjà notre ambition pour 2019... L'année de la sécurité.

Pour finir je souhaite remercier l'ensemble des personnes et des partenaires ayant contribué à la réalisation de ce document et plus particulièrement à Monsieur le Préfet qui n'a jamais douté de notre volonté de faire de ce schéma un projet ambitieux, tourné vers l'avenir.

Au nom du Conseil d'Administration et de l'ensemble du personnel de la Fédération, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2019.

CLAUDE MERCUZOT - PRÉSIDENT DE LA FDC10

- La fédération s'engage au côté de la justice..... 4
- BREVES..... 5
- Un dimanche à la chasse..... 6
- « Chasse & campagne » un évènement à ne pas manquer ! 6
- Rencontre avec Gérard Manuel une passion au service de la ruralité 7
- BREVES..... 9
- RÉGLEMENTATION
Décret armes, ce que les chasseurs doivent savoir 10
- Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de l'Aube SDGC 2018 -2024..... 12
- Retour sur les rencontres Saint-Hubert 2018..... 14
- Une campagne de communication sans précédent pour la chasse française 15



Rédaction : Directeur de la publication : Claude Mercuzot, président de la FDC Aube - Rédacteur en chef : Sébastien Juillet, président de la commission promotion et du développement. Ont également collaboré à l'élaboration de ce numéro, l'ensemble du personnel de la FDCA, ainsi que les signataires des différents articles.

Crédits photos : FDC Aube et FNC. J.P. Leger.

Adresse :
FDC Aube - Chemin de la Queue de la Pelle - 10440 La Rivière de Corps - Tél. 03 25 71 51 11
E-mail : fdc10@fdc10.org
www.fdc10.org
Dépôt légal n° 26-342/0 - 4^e trim.
2018 - Imprimé sur papier recyclé.

Maquette et Impression :
Imprimerie La Renaissance
Labélisée Impr'Vert.





La fédération s'engage au côté de la justice

Avec un objectif d'améliorer et de diversifier la réponse que la Justice peut apporter en matière d'infractions liées à la sécurité ou à l'environnement, il a été décidé entre la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube et le ministère de la justice (représenté par M. CARACOTCH, Procureur de la république) de signer une convention.



fractions à la chasse qui sont de nature délictuelle et contraventionnelle.

La mesure alternative consiste en la proposition, faite à l'auteur de ce type d'infractions, de suivre un stage de sensibilisation, de formation et d'information relatif à la mise en oeuvre de pratiques cynégétiques dans des conditions de sécurité optimales, ainsi qu'aux normes législatives et réglementaires applicables dans ce domaine.

Cette convention unique dans notre région doit permettre la mise en oeuvre des stages alternatifs aux poursuites, conformément aux dispositions réglementaires (la loi n°99-515 du 23 juin 1999). Le département de l'Aube dispose donc maintenant d'une alternative aux poursuites spécifiques à la chasse depuis le 31 octobre 2018. Cette convention nous conforte dans nos missions et dans nos actions d'association agréée au titre de la protection de la nature.

Les alternatives aux poursuites :

Ces mesures sont prévues à l'article 41-1 et 41-2 du code de procédure pénale, et sont destinées à ne pas laisser une infraction sans réponse tout en évitant une audience correctionnelle.

C'est préalablement à la mise en oeuvre de l'action publique, que des mesures alternatives peuvent être envisagées. Le Procureur de la République classera sans suite cette infraction une fois que l'auteur des faits aura accompli les mesures proposées par ce dernier. Par ailleurs, le dernier alinéa de l'article 41-1 du code de procédure pénale prévoit que si les mesures fixées par le procureur n'ont pas été accomplies, il peut mettre

en place une composition pénale ou bien engager les poursuites.

Les mesures alternatives aux poursuites peuvent être mises en oeuvre quelle que soit l'infraction commise, et que l'auteur soit majeur ou mineur.



En principe, le recours aux mesures alternatives et aux poursuites est réservé aux infractions de faible gravité.

Objectif de la convention Auboise :

Monsieur le Procureur de la République se propose, dans le cadre de ses prérogatives en matière d'engagement de l'action publique, prévu à l'article 41-1 du code de procédure pénale de recourir, le cas échéant et selon le principe de l'opportunité des poursuites, en fonction de la gravité de faits, à une mesure alternative aux poursuites pénales, en matière d'in-

“ Claude MERCUZOT

« Cette convention montre une réelle concertation du monde de la Chasse avec l'Etat et le Ministère de la Justice. Unique dans notre région, notre structure serait ainsi précurseur dans l'accompagnement des personnes portant atteinte à la faune sauvage, à ses habitats ou à la sécurité publique pour une chasse responsable ».

Education à l'environnement...

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

La Fédération des Chasseurs multiplie les sorties découverte des espèces et des milieux naturels... Ainsi, sur ces derniers mois une cinquantaine de personnes ont pu découvrir les zones humides sur notre site de Dosches ou encore la biodiversité au sens large... Faire découvrir les richesses de nos territoires par les techniciens de la Fédération des Chasseurs, assumons d'être les premiers écologistes de France.



26 septembre, Sortie Brame !

C'est avec grand plaisir que nous avons accompagné nos partenaires, l'Association des Randonneurs de l'Aube et le CIE du Pays d'Othe et d'Armance en forêt pour écouter nos grands cerfs ! Beaucoup de curieux de nature ont eu la chance d'entendre les animaux. L'occasion de parler du cerf mais aussi de la nécessité de chasser pour garantir les équilibres agro-sylvo-cynégétiques.



Le petit gibier, notre préoccupation

Mi-novembre, le réseau national petit gibier se réunissait dans les nouveaux locaux de la Fédération des Chasseurs de la Marne. Nous étions bien évidemment présents. La situation difficile de ces dernières années pousse beaucoup d'entre nous à être pessimistes mais les résultats nous encouragent à rester confiant en l'avenir.



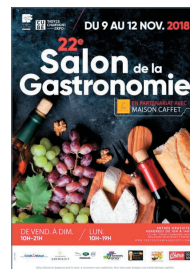
Formation Venaison...

Dans une bonne ambiance mais avec quelques inquiétudes sur l'évolution de la peste porcine, une quinzaine de personnes ont été formées à l'analyse de la « venaison ». L'objectif de cette formation est d'être en capacité de prévenir d'une éventuelle dégradation sanitaire de la faune sauvage par une analyse pointue de la venaison.



Du gibier dans votre assiette...

Notre présence au salon de la gastronomie sur le stand de Terres et Vignes de l'Aube est devenue avec le temps un rendez-vous incontournable et apprécié par les nombreux visiteurs. Au menu de notre chef Serge, toujours disponible pour l'évènement, - brochette de biche à la plancha - terrine de faisane aux giroldes de notre partenaire Interprochasse. Le salon de la gastronomie



également a également permis de passer sur France 3 l'occasion de rappeler que la chasse fait partie d'un savoir vivre qu'il faut maintenir sur nos territoires pour le plaisir de nos papilles ! Et 100 % bio !



Les chasseurs occupent le salon

Nous étions également présents au salon de la retraite active. « La chasse se pratique à tout âge », voilà le slogan utilisé par la Fédération des Chasseurs pour cet évènement au Cube Troyes. Faire découvrir la chasse au grand public est un axe que nous devons encore développer car notre loisir est encore trop souvent méconnu et jugé sur des valeurs qui ne sont pas les nôtres.



Concert de la Saint Hubert

Les trompes du Grand Cernay ont mis à l'honneur notre saint patron, Saint Hubert. Un rendez-vous qu'il ne fallait pas manquer pour les amateurs de trompes de chasse.



L'église d'Arcis-sur-Aube a sonné les honneurs, histoire de rappeler que la chasse s'inscrit bien dans des coutumes ancestrales ! Merci aux trompes du Grand Cernay et à son président Olivier Renaudet.

Les chasseurs présents au festival photos de Montier en Der

Pendant 4 jours au festival de Montier en Der, aux côtés de nos collègues Haut-Marnais, Marnais et de la FRC Grand Est, nous avons valorisé notre image, chasseurs premiers écologistes de France.





Un Dimanche à la Chasse

21 octobre 2018

Deux modes de chasse à l'honneur sur l'opération baptisée « Un dimanche à la chasse ». Cette manifestation permet d'appuyer notre volonté à nous ouvrir sur l'extérieur et de réussir le pari d'une cohabitation bien comprise entre les chasseurs et les autres usagers des milieux naturels.

« Journée très agréable »

« Super à tout point de vue »

« Journée très intéressante »



L'opération 2018 s'est déroulée le samedi 13 octobre au lycée agricole de Saint Pouange. Une quinzaine de randonneurs du Comité Départemental de Randonnée de l'Aube, ont ainsi pu découvrir les chasses traditionnelles pratiquées dans notre département. Le matin, découverte de la chasse au vol avec Monsieur Cellier, accompagné de

sa buse de Harris. Cette pratique de chasse très peu pratiquée a permis de mettre en avant la diversité cynégétique pour le plus grand plaisir de nos invités. L'après-midi, avec l'ACA 10, découverte de la chasse à l'arc, avec cette fois-ci une mise en situation. Nos amis randonneurs ont ainsi pu s'exercer à la pratique de la chasse à l'arc en décochant quelques flèches sur une cible 3D.

À l'issue de cette journée bien remplie et ensoleillée, chaque participant est reparti avec différents documents présentant les actions conduites par les chasseurs.

« Chasse & campagne » un évènement à ne pas manquer !

La deuxième édition de « Chasse & Campagne » vient confirmer la réussite de l'année précédente, avec plusieurs milliers de personnes de l'Aube mais également des départements limitrophes. Cette manifestation est devenue en l'espace de deux ans le rendez-vous estival. Dans le parc du château, des exposants proposaient de nombreux produits

à la vente, des points de restauration et des buvettes assuraient une pause « fraîcheur ». De nombreuses animations étaient proposées sur le ring central pour le plus grand bonheur des petits comme des grands. Des équipages de vénerie certainement l'un des moments forts, le rassemblement d'une cinquantaine de chiens, de la fauconnerie...

Avec cette année, une vente aux enchères. Sans oublier la présence de nos associations départementales, de grands moments de partage pour le bonheur des visiteurs.





Rencontre avec Gérard Manuel... une Passion au service de la ruralité

Ancien président de la Fédération Départementale des Exploitants Agricoles de l'Aube, puis de la Chambre d'Agriculture et aujourd'hui député et élu local, Gérard Manuel est très attaché à un certain art de vivre lié à sa culture rurale, qu'il défend sur les bancs de l'Assemblée Nationale.

*Je m'aère l'esprit
et je me ressorce*

« Mon goût pour la chasse provient de mon enfance sur notre ferme familiale à Jasseines. Mon père et mon oncle chassaient. Chaque année, nous préparions l'ouverture de la chasse. Nous faisons nous-mêmes nos cartouches. La veille de l'ouverture, j'allais cacher des bouteilles d'eau et des gamelles dans les bois de sapins de notre finage, pour que les chiens puissent se rafraîchir le lendemain. Le jour de l'ouverture, j'avais une mission spéciale. Bien souvent, dans la matinée nous avions déjà un lièvre dans la gibecière et c'est moi qui le ramenait à la ferme pour qu'il soit cuisiné pour le repas de midi ». Lorsque Gérard Manuel évoque son lien avec la chasse, ce sont tout d'abord de beaux souvenirs liés à une tradition familiale et à son enfance à la campagne qu'il a plaisir à décrire.

*Une plongée dans la
réalité d'un territoire et
le quotidien de chacun*

Ensuite ses études puis ses engagements professionnels suivis de ceux d'élu l'ont éloigné de la chasse. Mais il y a une dizaine d'années, il a renoué avec ce loisir pour retrouver les bonheurs simples de ces moments de complicité avec son chien. Depuis, il chasse régulièrement en plaine et en forêt : il possède une demi-action en plaine d'Arcis et une demi-action dans une chasse en Forêt du

Temple. « Avec ce loisir je retrouve un univers empreint de convivialité, une occasion de dialoguer avec des personnes attachées à leur territoire, des échanges francs, libres et sans tabou. Une journée de chasse c'est une plongée dans la réalité d'un territoire et le quotidien de chacun. C'est une coupure saine avec les échanges codifiés et les débats théoriques qui égrainent ma semaine. Je m'aère l'esprit et je me ressorce dans cette culture rurale dont la chasse est un des fondamentaux. »

En toute logique, face aux attaques des « antis-chasse », il rappelle : « le chasseur fait partie des meilleurs connaisseurs de la nature et c'est le premier qui agit en faveur de la biodiversité. Il y a beaucoup d'ONG qui en parlent et qui les prônent. Les chasseurs les font, les financent et ils agissent au quotidien en faveur de la biodiversité en investissant dans des expertises et des moyens ». Il ne peut comprendre la violence des mouvements anti-chasse prêts à mettre en place des actions dures et dangereuses : « à contrario, la chasse se caractérise par son respect de l'autre et de règles strictes tant dans l'action de chasse et les prélèvements d'animaux que dans la sécurité des chasseurs et des usagers de la nature ».

*La chasse est
porteuse de valeurs
du vivre ensemble*

Dans ce sens, il considère que les relations chasseurs et agriculteurs doivent être étroites : « la culture chasse et l'agriculture, c'est le même monde, deux milieux organisés et structurés, le même territoire, le même besoin d'une biodiversité vivante... Leurs relations doivent toujours se situer dans la concertation et la construction de solutions ». En rappelant que la Fédération Départementale a su déve-

opper des expertises et des actions, avec des engagements financiers lourds tant pour la protection des cultures, la préservation de la biodiversité, la régulation des espèces nuisibles ou la pérennisation d'autres fragilisées, il souligne : « les dégâts de gibier et la régulation des espèces, sont des problématiques complexes qui nécessitent un juste équilibre que chasseurs, services de l'Etat, agriculteurs et forestiers doivent trouver ensemble.

*Partager
un esprit constructif*

Ses convictions, il les exprime auprès des différentes structures en lien avec la chasse, mais aussi sur les bancs de l'Assemblée Nationale : « Je fais évidemment partie du groupe « Chasse et territoires » de l'Assemblée Nationale. Il réunit des députés chasseurs ou non, qui s'intéressent à la chasse sous l'angle de la biodiversité et qui partagent un esprit constructif ». Quant à l'avenir de la Chasse, il salue les initiatives de la Fédération Départementale pour sensibiliser les jeunes à la biodiversité et pour attirer de nouveaux chasseurs : « le milieu des chasseurs est porteur de valeurs. Aujourd'hui, trop d'usagers de la nature croient qu'ils peuvent aller où ils veulent quand ils le veulent et faire ce qu'ils veulent. Avec ses règles, son respect de l'autre et du droit de propriété, la chasse est porteuse de valeurs du vivre ensemble dont la transmission est indispensable pour notre société ».

François NOEL

Le 28 novembre, le Conseil d'Administration de la FDC 10 se réunissait sur l'invitation de notre Député à l'Assemblée Nationale. De nombreux sujets ont été évoqués avec Monsieur Manuel, gestion des espaces, des espèces, permis à 200 euros, l'AFB et plus largement la Chasse Auboise ! Un grand merci à notre député pour son écoute.

BIWI IDENTIFICATION
DU GIBIER

RUBBER • PLASTIC • SILICONE

BIWI SA
 • Route de la Transjurane 22
 • CH-2855 Glovelier
 • Tél.: +41 (0) 32 427 02 00
 • Fax: +41 (0) 32 427 02 01
 • info@biwi.ch
 • www.biwi.ch

LE CONSERVATEUR
EXPERT EN GESTION D'AVENIR DEPUIS 1844

Vos besoins

Constituer une épargne. Préparer votre retraite.
Diversifier votre patrimoine.

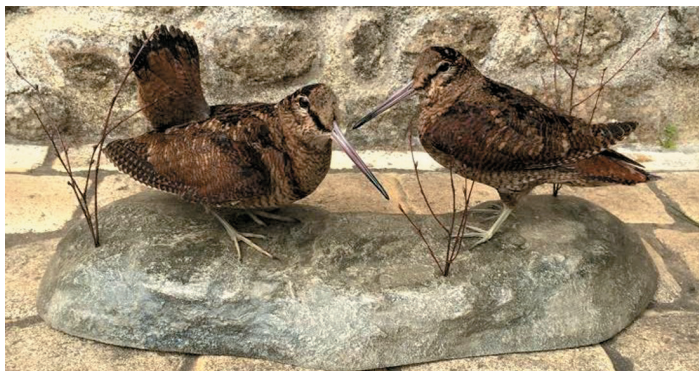
Nos produits

Tontine, Assurance-vie, Epargne retraite,
Placements financiers, Prévoyance.

Joël RAPINAT - Agent Général d'assurances
Le Conservateur
LE PRESBYTERE, 5 rue du cimetière
10110 VITRY LE CROISE
N°Orias 07016968 - Tél. : 06 33 63 60 31

Les Associations Mutuelles Le Conservateur : Société à forme tontinière.
Entreprise régie par le Code des assurances
Les Assurances Mutuelles Le Conservateur : Société d'assurance mutuelle.
Entreprise régie par le Code des assurances
Conservateur Finance : Société de financement et entreprise d'investissement,
S.A. au capital de 15 000 000 €. - R.C.S. Paris B 344 842 596.
Siège social : 59 rue de la Faisanderie - 75116 PARIS. www.conservateur.fr.

Photo: © Thomas Laisné - Document non contractuel à caractère publicitaire.



Julien HIMEUR

Taxidermiste

Mammifères Européens
Oiseaux, Safaris

Atelier :

24 Bis rue Fortier
10000 TROYES

Tél. 06 33 44 47 56

julientaxidermiste@hotmail.fr

www.julienhimeurtaxidermiste.com



MARCHAND JEAN-PIERRE

ENTREPRISE DE
TRAVAUX PUBLICS
Spécialisée dans le curage
et la création d'étangs

06 30 52 63 44
06 14 89 20 75



www.marchand-jean-pierre.com

51290 GIGNY-BUSSY

Jean-Pierre.marchand4@wanadoo.fr

La sécurité à la chasse...

Une quinzaine de chasseurs sont passés à la formation sécurité à Dosches. Les chasseurs doivent s'engager pour la sécurité de leur passion. Cette formation doit concerner l'ensemble des chasseurs Auboisi, alors n'attendez pas, inscrivez-vous !



Les chasseurs acteurs de la Biodiversité

La stratégie et les actions de la Fédération Départementale des Chasseurs visent à garantir la préservation de la biodiversité sur nos territoires. Dans une logique de gestion, nous avons ainsi postulé pour l'animation de zones natura 2000. Cette démarche inhabituelle s'articule en cohérence avec la constitution des différents partenaires de façon à garder une synergie positive dans notre département. Cette envie de bien faire a permis à la Fédération des Chasseurs de l'Aube d'obtenir la gestion de la zone natura 2000 de la Basée. Le projet s'est construit avec des partenaires, la Chambre d'Agriculture le Syndicat Départemental de l'Eau et avec le soutien de la forêt privée, nous souhaitons ici les en remercier. Obtenir la gestion de ces zones Natura 2000 est pour nous une reconnaissance, nous permettant ainsi de rentrer dans la liste des organismes en capacité de gérer des sites naturels.

Ecole de Chasse de la Petite Italie

L'opération se poursuit sur la saison 2018/2019. Chaque candidat reçu à l'examen du permis de chasser en 2018 peut parfaire ses connaissances de la chasse du Grand Gibier en participant à une journée de formation dans le cadre de l'école de chasse de la FDCA. Cette formation, gratuite, se déroule le samedi durant une journée sur le territoire de chasse de la « Petite Italie ». Accompagnés par des chasseurs chevronnés, ces nouveaux chasseurs sont mis en situation réelle de chasse au sanglier et avec peut-être la chance de prélever un animal grâce aux conseils des moniteurs. Nous profitons de cet article pour remercier l'ensemble des bénévoles ! Déroulement de la journée : accueil des candidats à 8 heures. Consignes de chasse. Mise en place et déroulement de la partie de chasse. Repas offert par la FDCA Intervention à thème (Recherche au sang,...)



Les piégeurs inquiets ...

Nous sommes déjà dans la période de renouvellement des listes des « nuisibles », aujourd'hui les « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ». Le résultat de ce classement maintiendra ou pas l'activité du piégeage sur nos territoires. Le dossier à été défendu devant l'instance préfectorale et contre l'avis de certains naturalistes, la liste transmise au ministère comprend : le renard, la fouine, la martre, la belette, le putois, la corneille noire, le corbeau freux, la pie bavarde et l'étourneau sansonnet. Ce classement repose essentiellement sur les pertes financières occasionnées aux particuliers ou aux professionnels. Ainsi à titre d'exemple, nous avons reçu cette année 134 dossiers de prédation renard sur des volatiles d'élevages. Les médias, les réseaux sociaux, etc, véhiculent encore une fois une forte opposition à cette liste et souvent avec des argumentaires contradictoires voire incomplets ou déformés. Il nous reste maintenant à attendre la décision du ministère de l'écologie !

Bienvenue à Laurine !



Pour rester à la hauteur de nos ambitions, nous venons de recruter Laurine, qui aura en charge la gestion et l'animation des zones naturelles. Laurine est diplômée d'un BAC +5, soit un master 2 en écologie des milieux, obtenu à l'université de Reims. Elle connaît déjà parfaitement notre structure pour y avoir accompli de nombreux stages universitaires. La gestion des milieux doit garantir une biodiversité viable dans le temps en maintenant une activité humaine cohérente.

La Peste Porcine : où en est-on ?

À la date du 9 septembre 2018, trois sangliers, retrouvés morts en Belgique, ont été déclarés positifs à la PPA. Localisés sur la commune d'Etalle, à proximité immédiate des frontières du Luxembourg et de la France, une zone de surveillance renforcée a été déclarée sur plusieurs communes dans les Ardennes, la Meuse, la Moselle et la Meurthe et Moselle. L'objectif était alors de rechercher activement des cadavres pour prévenir au mieux l'apparition de cas de PPA en France.

Ce travail a demandé un très fort investissement de la part des FDC/FRC, des chasseurs et des agents des services départementaux. Au 8 novembre 2018, ce sont 237 sangliers qui ont été analysés en Belgique parmi lesquels 155 ont été déclarés positifs. Bien que le nombre de cas positifs augmente, la répartition géographique se contient dans la zone noyau et tampon belge. La France reste donc indemne de la Peste Porcine Africaine ! Il convient néanmoins de rester vigilant. C'est pourquoi votre participation dans le cadre du réseau SAGIR reste indispensable ! Plusieurs outils de communication sont régulièrement développés, pour vous tenir informés des bonnes pratiques à appliquer. Vous pouvez d'ores et déjà télécharger sur notre site internet le flyers sur le sujet.



Document à télécharger sur notre site internet.



RÉGLEMENTATION - Décret armes, ce que les chasseurs doivent savoir

Simplifier la classification des armes à feu

QUATRE CATÉGORIES EN FONCTION DE LEUR DANGÉROSITÉ RÉELLE

CATÉGORIE A

Matériel et armes interdits

Armes à feu automatique, lance-roquettes, mines, bombes, munitions à balles perforantes...



CATÉGORIE B

Matériel et armes soumis à autorisation

Armes à feu courtes semi-automatiques ou à répétition, armes à feu longues semi-automatiques (+de 5 cartouches)



CATÉGORIE C

Matériel et armes soumis à la déclaration

Armes à feu longues à répétition dont le canon fait plus de 60 cm, armes à feu longues à un coup par canon rayé...



CATÉGORIE D

Armes historiques et de collection, armes blanches, armes non létales...



Le décret d'application de la loi votée en janvier 2018, qui transpose la Directive Européenne sur les armes votée en 2017, est applicable depuis le 1^{er} août 2018 (Décret n° 2018-542 du 29 juin 2018 relatif au régime de la fabrication, du commerce, de l'acquisition et de la détention des armes¹). Voilà l'essentiel de ce qu'il faut retenir :

Les armes sont classées en 4 catégories en fonction de leur dangerosité. La dangerosité d'une arme à feu s'apprécie en fonction des critères de répétition du tir et du nombre de coups tirés. À chaque catégorie correspond un régime administratif d'acquisition et de détention (inter-

diction, autorisation, déclaration, ou détention libre).

- Arme à feu ou arme de guerre de catégorie A : interdiction sauf dérogation.
- Arme de catégorie B (soumise à autorisation).
- Arme de catégorie C (soumise à déclaration).
- Arme de catégorie D (en vente libre).

Depuis le 1^{er} août 2018, les armes autorisées à la chasse sont désormais toutes classées en catégorie C, sauf autorisations viagères délivrées avant 1996 pour des fusils ou carabines qui passent en B.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES CHASSEURS

1 Les armes de la catégorie D 1 (fusils de chasse à un coup par canon lisse) passe en catégorie C, soumise à déclaration. Cela ne change strictement rien dans la majorité des situations.

Toutefois pour des raisons strictement juridiques, il faudra tenir compte de plusieurs situations.

- **Cas n° 1.** Pour les fusils de chasse à un coup par canon lisse détenus avant 2011, aucune déclaration n'est à faire. Cela concerne les fusils détenus jusqu'à cette date sauf en cas de changement de propriétaire (voir cas n° 4).

- **Cas n° 2.** Pour les fusils de chasse à un coup par canon lisse ayant fait l'objet d'un enregistrement entre



2011 et le 13 juin 2017, date d'entrée en vigueur de la directive, le récépissé obtenu vaut déclaration. Le changement de régime est donc neutre et immédiat et il n'y a rien à faire.

- Cas n° 3. Pour les fusils de chasse à un coup par canon lisse acquis entre le 13 juin 2017, date d'application de la directive et le 1^{er} août 2018, date d'application du décret, devront être déclarées à la préfecture avant le 14 décembre 2019. Les modalités de ces déclarations seront précisées par le ministère de l'Intérieur dans les semaines qui viennent pour alléger au maximum les démarches des détenteurs.

- Cas n° 4. Pour les fusils de chasse à un coup par canon lisse acquis après le 1^{er} août 2018, nous passons de l'enregistrement obligatoire à la déclaration obligatoire, ce qui n'est pas un grand changement.

2 Maintien en catégorie C des fusils à pompe à canon rayé chamberé pour les calibres de chasse et aussi des carabines à pompe à canon rayé (type Remington 7600, Verney Caron, Impact LA...). Ces armes sont donc autorisées à la chasse.

Un mineur ne peut pas acheter une arme de catégorie C mais il peut en détenir s'il est âgé de plus de 16 ans, titulaire du permis de chasser, et s'il y est autorisé par une personne exerçant l'autorité parentale.

Rappel : tous les fusils à pompe à canon lisse sont en catégorie B et donc interdits à la chasse.

3 Régime des réducteurs de sons : ils ne sont plus des éléments d'armes et leur acquisition est libre sous réserve de la présentation du permis de chasser, de la validation et du récépissé de la déclaration d'une arme dans le calibre concerné.



Ce dispositif n'est pas obligatoire

DISPOSITIONS CONCERNANT LA VENTE ENTRE PARTICULIERS

Le décret supprime pour les ventes entre particuliers, la possibilité de remise directe de la main à la main à partir du 1^{er} août 2018.

La cession, remise ou livraison de l'arme vendue par un particulier à un autre particulier reste toujours autorisée soit en passant par un professionnel autorisé (armurier), soit par l'intermédiaire d'un professionnel autorisé (courtier).

L'obligation nouvelle consiste à ce qu'un professionnel agréé puisse consulter avant chaque transaction, le fichier des interdits d'armes (FINIADA) dont la consultation est rendue obligatoire et vérifier que l'acquéreur remplit les conditions pour acheter l'arme (validation du permis de chasser ou licence de tir).

Seules les armes neuves ou d'occasion vendues par un professionnel (armurier ou courtier) peuvent faire l'objet d'une livraison directe au domicile de l'acquéreur. L'obligation de consulter le fichier FINIADA avant toute transaction est généralisée.

ARME TROUVEE OU HERITEE

Si vous souhaitez conserver une arme de catégorie C, trouvée ou dont vous avez hérité, vous devez vous adresser à un armurier qui se charge de transmettre votre dossier à la préfecture de votre domicile. Le dossier comprend les documents suivants :

- Déclaration sur le formulaire cerfa n°12650*03.
- Copie d'une pièce d'identité.
- Certificat médical attestant que votre état de santé physique et psychique est compatible avec la détention des armes de catégorie C.

Dans tous les cas, le certificat médical n'est pas à joindre si vous pouvez fournir l'un des documents suivants :

- Permis de chasser délivré en France ou à l'étranger, avec le titre de validation annuel ou temporaire, ou le titre de validation de l'année précédente.
- Licence en cours de validité de la Fédération française de tir.
- Carte de collectionneur à partir du 1^{er} février 2019.

CONSERVATION A DOMICILE

Vous devez conserver votre arme de catégorie C et ses éléments d'une des manières suivantes :

- Dans un coffre-fort ou une armoire forte adaptés.
- Par démontage d'un élément d'arme la rendant immédiatement inutilisable, lequel est conservé à part.
- Par tout autre dispositif empêchant l'enlèvement de l'arme.

Les munitions doivent être conservées séparément dans des conditions interdisant l'accès libre.



Le Schéma Départemental Gestion Cynégetique de l'Aube SDGC 2018 -2024



Après 16 mois de travail avec l'ensemble de nos partenaires, le SDGC 2018 - 2024 a été signé par le Préfet de l'Aube le 11 octobre 2018.

Il comporte globalement tous les sujets relatifs à l'activité cynégetique de notre département comme, la sécurité à la chasse, l'éducation à l'environnement, la prévention des dégâts et la gestion des espaces et des espèces.

Afin que chaque chasseur puisse connaître les aspects les plus importants du schéma, la FDC 10 propose de faire dans chaque revue un zoom sur un des objectifs du SDGC. Ainsi vous pourrez adapter votre pratique par rapport aux orientations validées par Monsieur le Préfet.

COMMENÇONS PAR LA PREMIERE PARTIE CONSACREE A LA SECURITE

L'objectif numéro 1 : assurer la sécurité des chasseurs et des non chasseurs

Action 1 : Imposer une surface minimum d'attribution pour le grand gibier et le petit gibier

L'objectif est ici d'éviter un morcellement trop important des territoires et ainsi permettre d'assurer la sécurité des chasseurs et des autres utilisateurs de la nature. Il permet également de réduire fortement les phénomènes de chasse à la ratente. Cette surface minimum est fonction de l'organisation cynégetique du territoire concerné.

- Plan de gestion sanglier : Soit au minimum 20 ha de bois d'un seul tenant ou dans un territoire de 40 hectares d'un seul tenant dont 3 ha bois ou une ferme isolée avec 40 ha d'un seul tenant (pas de modification).
- Hors plan de gestion sanglier : Seuil minimal de 20 hectares* de territoire d'un seul tenant.
- Plan de chasse : Seuil minimal de 20 hectares* de territoire d'un seul tenant.
- Unité et contrat de gestion petit gibier. Au minimum 20 ha* d'un seul tenant pour faire une demande d'attribution. Au-delà de ce seuil, les attributions forfaitaires sont fonction de chaque commune.
- En dehors des unités et des contrats de gestion petit gibier : Pas de seuil minimal. (Seul un nombre de jours de chasse est fixé).

* Le calcul de ces surfaces se fera avec une équivalence de 1 hectare de bois est égale à 4 hectares de plaine (1 hectare de bois = 4 hectares de plaine).

EXEMPLES

- Territoire avec 20 hectares de plaine : autorisé
- Territoire avec 17 hectares : non autorisé... Sauf si 1 hectare de bois (grâce à l'équivalence 1ha de bois pour 4 hectares de plaine).
- Territoire avec 5 hectares de bois : autorisé (grâce à l'équivalence 1ha de bois pour 4 hectares de plaine).

Action 2 : Développer des outils pour améliorer la sécurité.

L'application et le respect des règles de sécurité passent par une communication régulière auprès des chasseurs et autres utilisateurs de la nature. Pour que celles-ci soient les plus claires possibles, il est aujourd'hui indispensable de varier les outils de communication.

Parmi ces derniers, la FDC 10 propose de :

- Former au minimum un référent sécurité à travers une formation spécifique par équipe de chasse.
- Créer pendant la période de validité du Schéma, un support «sécurité» (livret/affiche/articles dans la revue...) dont l'affichage aux points de rendez-vous chasse est recommandé.
- Localiser / Cartographier les points de rencontre (et les chemins d'accès) chasse pour les pompiers et gendarmes.
- Proposer des outils pour matérialiser l'angle des 30°.



2019, SERA DONC POUR LA FEDERATION DES CHASSEURS LE LANCEMENT D'UN PROGRAMME AMBITIEUX POUR AMELIORER LA SECURITE





Proposer des posters des territoires à la commande dès Janvier !

Disposer d'une vue aérienne personnalisée de son territoire de chasse..., c'est ce que propose désormais la FEDERATION DES CHASSEURS DE L'AUBE. Agrémentés de textes, tracés, pictogrammes choisis par l'utilisateur. Ces fonds cartographiques de l'IGN en posters faciliteront ainsi l'organisation de la chasse en matérialisant les lignes de tirs dans un environnement plus globale.

Les détracteurs de la chasse pointent dès l'ouverture le nombre d'accidents mortels annuels. La désinformation est alors à son comble, et les chiffres les plus fantaisistes circulent dans de nombreux medias. De façon à prévenir tout accident des mesures mises en place dans notre département par la Fédération des Chasseurs de l'Aube vont bien évidemment dans ce sens : Formation des permis de chasser assurée par des professionnels, école de chasse, favoriser l'installation des miradors.....

Ainsi la volonté de votre Fédération des Chasseurs est de chercher à améliorer constamment la sécurité à la chasse.

Des dossiers déjà engagés...

Pour faciliter la mise en place des consignes de sécurité, la FDC 10 prévoit, pour 2019, la création d'un :

- Guide sécurité à destination des responsables de chasse.
- Poster sécurité à la chasse.
- Kit sécurité.

Nous avons prévu l'organisation d'une manifestation à Dosches le 15 et 16 juin 2019 qui regroupera :

- L'Exposition départementale des trophées.
- Une fête de la chasse avec les forces vives du département.
- Différents ateliers sur la sécurité.
- Ball trap.

CHOISISSEZ VOTRE POSTER

- **Les cartes IGN** sont en haute résolution et en couleur.
- **Le fond carte IGN** avec des options possibles, de façon à apporter une quantité d'informations précises : toponymes, reliefs, limites administratives, chemins, cours d'eau, zone de chasse...
- **Échelle** : 1 : 10 000 soit 1 cm = 100 m
- **Format et orientation** : un format de poster unique : 96 × 110 cm en orientation paysage (format A1).

• Pour un budget maîtrisé

CARTES IGN	L'EXEMPLAIRE
Impression quadri jet d'encre UV recto sur PVC souple 300 microns	Vendu 35 € TTC
Impression quadri jet d'encre UV recto sur galazzi (effaçable à sec) semi rigide	Vendu 40 € TTC
Impression quadri jet d'encre UV recto sur support aimanté	Vendu 80 € TTC

Le service technique de la FDC 10 prendra en charge la mise en page et la création du document avant impression.





Retour sur les rencontres Saint-Hubert 2018

Comme nous vous l'indiquions dans notre édition de septembre dernier, la sélection 2018 des rencontres Saint-Hubert s'est déroulée le samedi 6 octobre 2018 sur les terrains de la société de chasse de Montaulin présidée par Michel CAREL et du bois de Lusigny, territoire loué par M. FERRE Jérôme, sans oublier la collaboration du Groupement d'Intérêt Cynégétique de la Barse représenté par son président Joël BAUBAND.

Que chacun, ainsi que leurs adhérents bénévoles, soient ici remerciés de leur précieuse contribution pour l'organisation de cette journée.

Après le traditionnel café offert par le GIC et la répartition dans les batteries, chacun a pris la route des terrains. Le soleil (et la chaleur) avaient pour l'occasion décidé d'être de la partie, rendant l'exercice pour chasseur et chien de plus en plus ardu au fur et à mesure que les heures défilaient. S'ajoutait à cela des faisans et des perdrix rouges qui avaient la bougeotte et les meilleurs binômes ont très vite tiré leur épingle du jeu. Trois batteries ont ainsi permis de départager les 18 participants, ce qui place l'édition 2018 parmi les bonnes années en termes d'engagements.



Au bois de Lusigny, la batterie des « spaniels » a permis de récompenser M. MUNOZ Damien avec son springer EROS, alors qu'un barrage était organisé entre un britannique et un continental sur MONTAULIN pour déterminer le vainqueur chez les chiens d'arrêt... Et c'est



Les rencontres Saint-Hubert

Sébastien LEMARIE, habitué des barrages mais pas à la meilleure place, qui s'est cette fois imposé avec son setter anglais IGOR devant le prometteur Lucas NAUDOT et sa chienne petit Munsterlander ISISSE. Chacun a ainsi validé son billet pour l'accès à la finale régionale, qui s'est déroulée le Samedi 17 novembre 2018 sur le camp militaire de SISSONE dans l'Aisne.

Nous souhaitons bien évidemment remercier tous les participants, les juges qui nous accompagnent fidèlement et à nouveau l'ensemble de nos partenaires pour la fourniture des lots, qui permettent à chacun de garder un souvenir de cette expérience :

DECATHLON, Z'ANIMO SHOP, CENTRE CANIN DU RUCHER DE MASSONVILLE, FDC 10, SOCIETE CANINE CHAMPAGNE-ARDENNE, RUDY BRANCHE TRAITEUR



Les chasseurs,

premiers écologistes

de France ?*

Cette espèce est régulée pour éviter la transmission à l'homme de la leptospirose**

Les chasseurs,

premiers écologistes

de France ?*

Ils participent bénévolement à la sauvegarde de la biodiversité de nos campagnes. Les apports de la chasse à la nature sont estimés à 360 millions d'euros par an.**

Une campagne de communication sans précédent pour la chasse française

La Fédération Nationale des Chasseurs a décidé d'amorcer un nouveau virage dans sa communication et mettre en place, une campagne sans précédent dans notre histoire. L'adage « pour vivre heureux, vivons cachés » est obsolète. Il y a urgence pour les chasseurs à communiquer sur les milliers d'actions mises en place chaque année par nos structures cynégétiques territoriales.

Voilà des années que nous cumulons les réflexions scientifiques, les documents techniques, les rapports d'experts. Nous oeuvrons tous, du

local au national, pour préserver la biodiversité de notre pays. Les services de l'Etat, comme l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, ont depuis longtemps compris notre expertise dans ce domaine : comptages, avis, observations, sont notre lot quotidien, réalisés avec nos deniers, de notre propre chef via nos structures et nos instituts de recherches ou à la demande des instances étatiques et territoriales. En ne communiquant pas au grand public, nous avons laissé le champ libre à nos détracteurs qui utilisent les réseaux sociaux et le monde



médiatique pour diffuser des contre-vérités et une image erronée de la chasse française. Nous voilà devant notre première campagne. Une campagne qui ne diffuse pas de contre-vérités. Une campagne qui s'appuie sur des faits quantifiables et vérifiables. Cette vérité va peut-être déranger ceux qui s'octroient le monopole de la sauvegarde des espèces depuis un bureau parisien. Ceux dont le réseau ne représente pas plus de 1 000 bénévoles actifs, alors que la chasse mobilise 500 000 hommes et femmes, partout dans nos campagnes, notamment dans les villages désertés de ses habitants. La France bénéficie d'une des chasses les plus durables d'Europe. Nous sommes un modèle pour de nombreuses fédérations cynégétiques étrangères. Nous représentons également le réseau le plus dense de France, avec près de 70 000 associations cynégétiques territoriales, qui gèrent plus de 10 millions d'hectares. Vous pouvez être fiers des chasseurs de votre pays. C'est une chasse durable, moderne, soucieuse des écosystèmes qui est à l'oeuvre en France. Alors oui, nous pouvons affirmer que nous sommes les premiers écologistes de France !

SAFARIS AFRIQUE DU SUD
SÉNÉGAL - BURKINA FASO - NAMIBIE



AFRIQUE
CHASSE
PASSION

Prochain safari
au départ de Troyes
pour l'Afrique du sud
est le 13 mai 2019



QUALITÉ - ORGANISATION - PRIX

Un guide A.C.P anglophone vous accompagnera
dès l'aéroport de Paris et durant tout votre séjour.
Résidant dans l'Aube, nous pouvons vous rencontrer
pour toutes informations et organisation de votre
séjour chasse.

06.46.37.26.12

www.afrique-chasse-passion.com
contact@afrique-chasse-passion.com

 **Protec'**
Environnement

Professionnels et particuliers
Conseils d'achat et de pose

A votre service depuis 1999

- **CLÔTURE ÉLECTRIQUE :**
protection des cultures, parcs...
- **MATÉRIEL D'ÉLEVAGE**

PROMO 2019 EN PARTENARIAT AVEC LES FDC

Une clôture électrique complète
longueur 250 m contre les lapins
avec panneau solaire et filets orange
ou vert 65 cm livrée chez vous pour 800 € TTC,
soit 3,20 € TTC, DEEE incluse, le mètre.



Service après-vente

Matériel garanti et homologué

1 avenue du 106° R.I. - 51000 CHÂLONS EN CHAMPAGNE
TÉL. 03 26 65 26 40 - 06 87 13 61 13
clotureeclairique@proteceenvironnement.com
www.proteceenvironnement.com

Et si c'était le moment
de vous séparer de votre Diesel ?



TOYOTA

TOUJOURS
MIEUX
TOUJOURS
PLUS LOIN



RAV4 Hybride

5000 €
SANS CONDITION

DE PRIME
À L'HYBRIDE
TOYOTA*

Consommations (L/100km) et émissions de CO₂ (g/km) en conditions mixtes : de 5,3 à 5,8 et de 122 à 131 - Valeurs corrélées NEDC déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP. Pour plus de détails, voir toyota.fr

*5 000 € de Prime à l'Hybride pour l'acquisition d'un RAV4 Hybride neuf (selon référence au tarif en vigueur). Offre réservée aux particuliers, non cumulable avec toute autre offre en cours et valable dans le réseau Toyota participant en France, dans la limite des stocks disponibles pour toute commande d'un Toyota RAV4 Hybride neuf.

TOYOTA
HYBRID

3 adresses
à votre service

 **TOYOTA VALLEE S.A.**

10100 CRANCEY - RN 19
03 25 24 85 40

10600 BARBEREY - TROYES - RN19
03 25 71 29 59

77160 PROVINS - ZAC des 2 Rivières
01 60 58 52 30